

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 2008

Membres présents : Mrs SAVOYE – DAUTUN – LAMURE – Mme BOULAND – M. BULLIAT – Mme LORON – - Mrs CHATELET – COHEN – DUGELET – MONNET – PEREK - RINGUET – SORNAY – Mmes CHAVY – DEPARDON - M. GRILLET – TOURNISSOUX

Membres excusés : M. DUMONT – Mme PRALUS

Membres absents : Néant

Secrétaire de séance : M. GRILLET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 26 Mars est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Déclarations d'intention d'aliéner.
- 2) Décision modificative
- 3) Indemnités des élus
- 4) Logement de la poste
- 5) Hôtel le Baudelaire
- 6) Rapport sur le Villon
- 7) Personnel communal
- 8) Devis
- 9) Demandes de subventions
- 10) Régisseur Bibliothèque
- 11) Informations diverses



1) Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la maison d'habitation, 31 Montée des Rochauds, cadastrée AI 339, propriété de M Pelissier et Mme Gaudet, ainsi que sur la vente de la maison, 34 rue de la Voûte, cadastrée AI 106, propriété de M. Vatoux et Mme Garaude.

2) Décision modificative

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier les ouvertures de crédits en section fonctionnement, eaux assainissement – autres dépenses obligatoires, pour permettre les ajustements sur le budget Salle de Séminaire 2008,

Après délibération, le conseil unanime,

APPROUVE les modifications de crédits sur le budget Salle de Séminaire 2008 suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
ARTICLE 60621	- 1.00€	
ARTICLE 6711		+1.00€
TOTAUX	0	0

3) Indemnités des Elus

M. le Maire s'étant retiré, M. Dautun donne connaissance des modalités relatives au calcul des indemnités de fonction des Maire et Adjoints

Après délibération, le Conseil Municipal unanime, fixe le montant des Indemnités de fonction des Maire et Adjoints comme suit :

Indemnité du Maire 38% de l'indice 1015 (plafond 43%)

Indemnité des Adjoints 12,5% de l'indice 1015 (plafond 16,5%)

Indemnités des Responsables de Commissions 4% de l'indice 1015 (plafond 6%)

Si les Commissions comportent des Co-Responsables, le pourcentage sera divisé.
Les chargés de missions seront rémunérés sur présentation de facture.

Les indemnités seront versées au trimestre.

DECIDE de mettre en place ces propositions

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

4) Logement de la poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du logement situé au dessus de la poste sont terminés.

M. Dautun fait connaître les tarifs au m² pour une location, après renseignements pris chez le Notaire et le plafond des loyers conventionnés, propose une estimation de valeur locative à 587€ hors charges.

Après délibération le Conseil unanime,

DECIDE de retenir cette proposition.

Les demandes reçues à ce jour en Mairie seront de nouveau examinées par la Commission après avoir fait connaître le montant fixé par le Conseil Municipal. L'attribution de ce logement sera décidée lors du prochain Conseil.

5) Hôtel le Baudelaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune devra garder le bien 5 ans dans l'attente de la réalisation des travaux.

M. Dautun donne des précisions quant à la vente du fond de commerce pour une valeur de 40 000€. Un compromis de vente devra être signé dans les cinq ans pour un montant de 200 000€ sous réserve d'exécution des travaux dans les 5 ans. Un bail commercial et la location des murs devront être fixés. Une remise exceptionnelle sur la location sera consentie par rapport aux travaux dans les cinq ans, valeur restant à définir. Les signatures devront être faites en une seule fois, pour faciliter la transaction.

Pour l'esthétique, un pilier sera conservé et un permis de stationner sur le domaine public sera étudié pour l'installation de tables et chaises en terrasse, côté parc.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

6) Rapport sur le Villon

INFORMATION : M. Dautun fait un historique sur le Villon, actuellement en difficulté.

Après rencontre avec M. Cancellà, une révision des loyers à la baisse pourra être envisagée après règlement des arriérés.

7) Personnel communal

Monsieur le Maire propose de prolonger le contrat à durée déterminée, Emmanuel Branche, agent technique pour 6 mois.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

DECIDE de prolonger ce CDD jusqu'au 31 octobre 2008

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Sur proposition de M. le Maire qui évoque un surcroît de travail,

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité

16 voix pour, une abstention

DECIDE d'augmenter le temps de travail de
Melle LACONDEMINÉ Cécile en le portant à 31h50 par semaine à compter du 1^{er} Mai
Mme CHALLIER-COURVILLE Christine en le portant à 31h50 par semaine à compter du 1^{er} Mai

PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

8) DEVIS

Monsieur le Maire donne connaissance d'un devis proposé par Partner informatique pour le remplacement d'un ordinateur à l'école primaire.

Nous attendons des précisions au sujet du coût de la location de cet ordinateur. Plus amples précisions seront demandées à l'école, pour l'investissement d'un ordinateur portable ou fixe suivant l'utilité, ainsi que l'étude d'une connexion internet pour laquelle nous demanderons deux devis différents.

Cette décision est reportée au prochain Conseil dans l'attente de tous les éléments.

9) Demandes de subventions.

- 1) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention sera versée à M. et Mme Auderset pour rénovation de leur façade, après vérification du nombre de m² donnant sur la rue.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008

- 2) Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport concernant la gestion du périscolaire et de leur demande de subvention d'un montant de 2 534,39€.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

DECIDE d'attribuer cette subvention au périscolaire

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008.

10) Régisseur Bibliothèque

Monsieur le Maire demande de procéder à la nomination d'un régisseur pour la bibliothèque.

Le Conseil unanime décide que Mme CHAVY Béatrice est nommée Régisseur.

11) Informations diverses

11.1 Le Vice-Président du Conseil Général du Rhône nous informe qu'il convient de nommer un délégué suppléant pour le SYDER conformément à l'article 6 alinéas 6.2-1, 6.2-2 et 6.2-3.

Syndicat départemental énergie du Rhône

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner au Syndicat départemental énergie du Rhône un délégué suppléant, l'élection ayant lieu à la majorité absolue, en application des articles L 5212-6 et L 5212-7 du code général des collectivités territoriales.

Est candidat au premier tour de scrutin :

-Délégué suppléant : Dugelet Yann

A obtenu au premier tour de scrutin, (sur 17 votants)

Délégué suppléant : M. DUGELET Yann 17 voix

M. DUGELET élu délégué suppléant, déclare accepter ce mandat.

11.2 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de vendre le terrain cadastré section AI n° 323 d'une superficie de 640 m² appartenant à la commune, à la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu afin de construire la structure multi accueil

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de vendre le terrain à la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu

FIXE le prix de vente à 1 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte relatif à la vente en l'étude de Maître HOICHE

11.3 Monsieur le Maire demande à M. Tournissoux de proposer une liste de personnes pour la constitution d'une commission communale des impôts directs.

11.4 Monsieur Bulliat intervient suite aux rumeurs par rapport à l'intervention des pompiers au Collège. Prochainement un article explicatif paraîtra sur le blog.

11.5 Madame Loron indique que la remise des lots pour les maisons fleuries 2007 se fera le mercredi 30Avril à 19 heures à la salle des Fêtes.
La commission environnement s'est réunie le mercredi 2 Avril, les détails de cette réunion paraîtront dans le petit journal qui est en préparation.

11.6 Monsieur Perek propose d'ouvrir une adresse mail pour chaque commission.

11.7 Constitution des commissions communales

M. le Maire informe, qu'après délibération suite à la séance du 26 Mars 2008, les commissions communales ont été composées mais qu'il conviendrait de rajouter trois personnes omises sur certaines commissions comme suit :

Finances, gestion des biens communaux, entretien, location, sécurité : Mme Bouland

Listes électorales : M. Grillet

Gestion du personnel : M. Dumont

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.